

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS553

présenté par  
Mme Vidal, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sont chargées de garantir »

le mot :

« garantissent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.